



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture et pêche : fonctionnement

Question écrite n° 55714

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le manque d'effectifs au sein des directions départementales des services vétérinaires et de la direction de l'alimentation. En effet, les effectifs ont diminué de 6 %. Cette situation s'aggrave avec l'attribution de nouvelles missions liées à la crise dite de la « vache folle ». Le projet de loi de finances pour l'année 2001 prévoit la création de 17 emplois alors que les besoins se chiffrent à plusieurs centaines d'emplois nouveaux. Elle souhaite connaître les mesures que son ministère compte prendre pour régler de manière urgente ce problème.

Texte de la réponse

La diminution des effectifs des services vétérinaires dont il est fait état correspond, de fait, au constat qui a pu être établi du nombre d'agents présents dans lesdits services au début de l'année, lequel ne saurait en aucun cas correspondre à l'évolution de l'effectif budgétaire qui leur est alloué, l'ensemble des emplois disponibles ne pouvant malheureusement être pourvu en temps réel en raison de multiples facteurs, au premier rang desquels figurent les délais de recrutement et de formation des personnels. C'est ainsi que près de 130 techniciens des services vétérinaires (soit deux promotions) se trouvent actuellement en cours de formation et donc non comptabilisés dans le recensement. D'autres emplois (ingénieurs des travaux, administratifs) sont par ailleurs destinés à permettre le recrutement direct de personnels à court terme. Outre le recours à des vétérinaires d'exercice libéral pour le renfort de l'inspection ante-mortem dans les abattoirs et la réalisation des tests de dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ce sont finalement 167 emplois supplémentaires qui ont été inscrits dans la loi de finances initiale pour l'année 2001, 150 autres devant être alloués en 2002 conformément à l'annonce par le Premier ministre d'un renforcement du dispositif de sécurité sanitaire. Cette mesure, qui s'accompagnera d'une accélération des procédures de recrutement, est de nature à permettre aux services vétérinaires de mener leurs missions à bien, et, partant, de répondre aux légitimes attentes des consommateurs en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55714

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7234

Réponse publiée le : 19 février 2001, page 1094